

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2023

Date de la convocation
7.12.2023

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 24
Votants 28

L'an deux mille vingt trois
le vingt décembre,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, Mme ENON, M. VIVIER, M. OLIVIER,
Mme FERRE, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLO,
Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME.

ABSENTS et EXCUSÉS :

M. DOUX, Mme BAUDU-HASCOET, Mme MAUBERGER, Mme PELLETIER, M. BONNET

Pouvoir de M. Jean-Louis DOUX à Mme Laurence MOUSSEAU

Pouvoir de Mme Isabelle MAUBERGER à M. Joël DAZAS

Pouvoir de Mme Pascale PELLETIER à Mme Bernadette VAUCELLE

Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :
DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 5 – BUDGET VILLE 2023

M. Gilles ROUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes sur le budget Ville 2023 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Service Education jeunesse

6558 - Autres contributions obligatoires + 12 950,00

Chapitre 022 - Dépenses imprévues - 16 070,00

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement + 3 120,00

0,00 | **0,00**

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : **2.9. DEC. 2023**

Publié le : **2.9. DEC. 2023**

Notifié le :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021 - Virement de la section d'investissement

+ 3 120,00

Chapitre 21200 - Ecole primaire J. Prévert

21312 - Bâtiments scolaires - 50,00

Chapitre 41230 - Stade omnisport

2188 - Autres immobilisations corporelles - 331,76

Chapitre 41111 - Gymnase Tursini

2188 - Autres immobilisations corporelles + 381,76

Chapitre 41231 - Stade annexe

21318 - Autres bâtiments publics + 3 120,00

3 120,00

3 120,00

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette décision modificative budgétaire et autorise le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

